

Résolution

L'assemblée du personnel de l'EPCL réunie le 5 février 2018 :

- Prend acte avec satisfaction des résultats de la négociation du 31 janvier dernier entre les organisations du personnel et le conseil d'Etat.
- Estime que le revirement du conseil d'Etat, qui accède à notre revendication de retrait du plan est à mettre au compte de la mobilisation massive à laquelle les collègues mobilisés de l'EPCL se sont joints.
- Salue l'unité et la coordination des différentes organisations syndicales qui ont permis cette mobilisation.
- Exige que la CPEV et l'AS-SO accèdent à la volonté exprimée unanimement par les employés et l'employeur.
- Décide de rester en état d'alerte et de mobiliser les collègues jusqu'à ce que l'accord passé entre l'employeur et les employés entre en vigueur.
- Elit à cette fin un comité de grève visant à maintenir la mobilisation et à organiser la suite. (Trois collègues ont été élu.e.s)
- Appelle les collègues à participer à l'AG de la fonction publique prévue le premier mars, et répercutera la discussion de cette AG dans une nouvelle assemblée du personnel à organiser début mars à l'EPCL.
- Finalement : considère qu'une coordination avec les collègues des autres cantons confrontés à la même politique que nous ne peut que renforcer à la fois la détermination des collègues mobilisés et le poids de notre mouvement face à l'AS-SO.
- En conséquence, mandate nos organisations pour prendre des contacts avec ces collègues et leurs organisations.

Unanimité.